



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 09 Mars 2023

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711322-20230320-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-03-2023

Publication le : 27-03-2023

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	22	24	02
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	24	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

02 Mars 2023

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :

- de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2023, le Jeudi 09 Mars à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DELIBERATIONS**, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 1^{ère} session ordinaire de l'année.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA (17h45) - M. Jean-Philippe NOËL (17h51) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - M. Patrick LAVITAL - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME (18h08) - Mme Gilberte EUGENIE (18h11) - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE (18h41) - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE (Départ à 18h26) - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO(22)

REPRÉSENTÉS : Mme Sabrina FÉLER - Mme Fabienne FARAJE.....(02)

ABSENTS : - Mme Marylène ROCHEMONT - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Laurence LAROCHELLE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Claude JERSIER.....(5)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Claude BIQUE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée..

D_20230309_09

AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU « GRAND PRIX DE LA SECURITE ROUTIERE » DU 17 AU 19 MARS 2023

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la demande du Comité Régionale de Cyclisme des Iles de Guadeloupe datée du 02 Mars 2023, sollicitant la Collectivité pour une participation financière de 1000 € dans le cadre d'une manifestation sportive intitulée « le Grand Prix de la sécurité routière » prévue du 17 au 19 Mars 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE,

A L'UNANIMITE



Article 1 :

D'AUTORISER le Maire à verser une participation financière de Mille Euros (1000 €) au Comité Régional de Cyclisme des Iles de Guadeloupe, dans le cadre de la manifestation sportive intitulée « Grand Prix de la Sécurité Routière » prévue du 17 au 19 Mars 2023

Article 2 :

D'AUTORISER le Maire à procéder au mandatement sur le compte ouvert au nom du Comité Régional de Cyclisme

Article 3 :

DE CHARGER Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 09 Mars 2023.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance

Jean-Louis FRANCISQUE

